

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national du complexe historique du « Centre mosellan » d'Ehnen, comprenant la maison Würth et la maison Schengtgen, inscrit au cadastre de la commune de Wormeldange, section D d'Ehnen, sous les numéros 22/5577, 26/5488 et 24/5487 appartenant au Domaine de l'État

Avis du Conseil d'État

(24 octobre 2017)

Par dépêche du 26 juillet 2017, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints une demande de classement de Monsieur Joseph Groben au nom d'un groupe d'habitants d'Ehnen du 25 janvier 2013, une demande de classement de Monsieur Georges Calteux du 1^{er} février 2013, un rapport de la séance du 26 février 2013 de la Commission des sites et monuments nationaux, un avis du ministre des Finances du 2 septembre 2013, une demande réitérée de classement de Monsieur Joseph Groben du 11 novembre 2016, un plan cadastral, une description des parcelles, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique des immeubles à classer.

Le Conseil d'État approuve le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Observations d'ordre légistique

Observation générale

Il est indiqué d'écrire le terme « Commune » avec une lettre « c » majuscule.

Intitulé

L'intitulé n'est pas à faire suivre d'un point final, étant donné que les intitulés ne forment pas de phrase.

Préambule

Le quatrième visa devra se lire :

« Vu l'avis de la Commission des sites et monuments nationaux du 26 février 2013 ; »

Au troisième visa, le prénom « Georges » est à rédiger de manière correcte.

Au cinquième visa, il y a lieu de supprimer le chiffre « 0 »

précédant les termes « 2 septembre 2013 ».

Article 1^{er}

Les lettres « er », figurant en exposant, ne sont pas à souligner.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 24 octobre 2017.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes